

DIRECTIONS RÉGIONALES, FILIALES ET SUCCURSALES PEUGEOT :

ANGERS	9, rue Thiers.
ANGOULÊME	3, rampe du Chem. de fer.
ANNECY	11, rue de la Préfecture.
BESANCON - Filiale	6, rue Granvelle.
BÉZIERS D. R.	63, boul. Frédéric-Mistral.
BORDEAUX - Filiale	5, rue Fondaudège.
CAEN - Succursale	28, rue du 11-Novembre.
CHAMBÉRY	15, Quai de la Rize.
CHATEAUBOUX	38, rue Victor-Hugo.
CHERBOURG - Succursale	5, avenue Carnot.
DIJON - Filiale	28, place Darcy.
GRENOBLE - D. R.	4, avenue Alsace-Lorraine.
LA GARENNE - Succursale	9, boulevard National.
LILLE - Filiale	7, 9, 11, rue Faidherbe.
LIMOGES - D. R.	3, rue Jean-Jaurès
LYON - Filiale	141, rue de Vendôme.
MARSEILLE - Filiale	141, avenue du Prado.
MONTBÉLIARD D. R et Succursale	Avenue des Alliés.
NANCY - Filiale	6, rue Claude-Charles.
NANTES - Filiale	5, quai de l'Île-Gloriette.
NANTES - D. R.	5, quai de l'Île-Gloriette.
NICE - Succursale	17, rue de Rivoli.
NIMES - Filiale	6 et 8, rue de la République.
ORLÉANS - D. R.	49, rue Saint-Marc.
PAU - D. R.	Avenue Ridgway.
REIMS - Filiale	42, rue Bulrette.
ROUEN - Filiale	113, av. du Mont-Riboudet
TOULOUSE - Filiale	4 bis, boulevard Carnot.
TOURS - Filiale	15, boulevard Béranger.
VICHY - D. R.	5, rue de Flandre.

ALGER, 19-21, boul. Baudin.

TUNIS, 93, rue de Portugal.

EXPOSITION DANS LA RÉGION PARISIENNE

88, quai de Passy (16°).	71, av. de la Grande-Armée (16°)
1, place de l'Opéra (1°).	127, avenue de Versailles (16°).
15, rue du Louvre (2°).	196, av. de Versailles (16°)
33, boul. Saint-Martin (3°).	19, rue de Passy (16°).
131, boul. Saint-Germain (6°).	6-8, rue Pergolèse (16°)
35, rue Malar (7°).	7, rue du Ranelagh (16°).
145, rue de l'Université (7°)	12, rue des Sablons (16°).
30 et 65 av. d. Champs-Élysées (8°).	24, boul. Gouvion-Saint Cyr (17°).
7, rue Rochechouart (9°).	136, boul. Malesherbes (17°).
182, rue Lafayette (10°).	10 ^{bis} , av. de la Grande-Armée (17°).
39, boulevard Richard-Lenoir (11°)	196, avenue de la Porte-de-Vincennes (20°).
74, boul. Beaumarchais (11°).	130 et 156, boul. Jean-Jaurès, Clichy
181, boulevard Voltaire (11°).	73, av. Aristide-Briand, Montrouge.
29, boulevard Diderot (12°).	12, rue du Petit-Parc, Vincennes.
98, avenue d'Orléans (14°).	121, rue du Château, Boulogne-sur-Seine.
45, rue Lecourbe (15°).	

CENTRE DE LIVRAISON (Région Parisienne)

9, Boul. National - LA GARENNE - Téléphone ; Charlebourg 28-10

MAGASIN CENTRAL & DIRECTION des PIÈCES DETACHÉES
102 à 106, Rue Danton -- LEVALLOIS-PERRET
CARNOT 95-23

ATELIERS CENTRAUX DE RÉPARATIONS

100, Quai de Passy, PARIS (16°).

D. C

Burger-Levrault, Nancy. — 38.

R. C. Seine 78412

TARIF A

Société Anonyme des Automobiles

Peugeot

au Capital de 225 Millions de Francs

DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION COMMERCIALE

SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

SERVICE EXPORTATION

ATELIERS CENTRAUX DE RÉPARATIONS

68 à 104, QUAI DE PASSY - PARIS (16°)

Tarif au 1^{er} Octobre 1936

MODÈLES
TOURISME

201 M
302 - 402

VÉHICULES
UTILITAIRES

400/500 kgs
800 kgs.
1200 kgs.



Adresse Télégraphique :
PEUGEOPACY-PARIS
R. C. Seine 78412

Téléphones :
Auteuil 82-00 à 82-09
Int. Auteuil 21 (5 l. groupées)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pour faciliter les opérations administratives de la livraison, nous demandons instamment à nos clients de ne pas prendre livraison eux-mêmes à nos Entrepôts des véhicules commandés par eux, mais d'en laisser le soin à celui de nos concessionnaires ou agents auquel ils ont passé commande.

1° Nos tarifs, catalogues et notices ne peuvent être considérés comme une offre ferme des modèles qu'ils décrivent et les commandes ne nous engagent qu'après ratification de notre part; elles ne prennent date, pour la livraison, qu'après versement de l'acompte spécifié au bon de commande. Ce versement ne comporte nullement, pour l'acheteur, la faculté de se dédire de sa commande moyennant l'abandon de son acompte qui, en cas d'annulation de l'ordre, nous reste acquis à titre d'indemnité, sous réserve de tous nos droits, à moins que l'acheteur ne se trouve dans un des cas ci-dessous visés (majoration de plus de 15 %, retard de plus de trois mois sur le délai indiqué à la commande). Le paiement du solde doit être effectué avant la livraison ou l'expédition de l'usine. Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur, qui traite avec notre concessionnaire ou avec nous, et ne peut être cédé sans notre accord. Nos concessionnaires, n'étant pas nos mandataires, sont seuls responsables vis-à-vis de leurs clients, de tous engagements pris par eux. Les engagements pris par nos voyageurs et vendeurs ne sont valables qu'autant qu'ils ont été ratifiés par nous. Il leur est interdit d'apporter un changement quelconque à nos conditions de vente.

2° Étant donné l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons au sujet du prix des matières premières et de la main-d'œuvre et les fluctuations qui peuvent se produire entre la passation de l'ordre et son exécution, les prix figurant sur nos tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif, le prix appliqué étant celui en vigueur au jour de la livraison. L'acheteur bénéficie de la baisse ou subit la hausse. Dans le cas où cette dernière excéderait 15 % du prix en vigueur au jour de la commande, il pourrait annuler son ordre, au plus tard le lendemain du jour de la réception de l'avis de mise à sa disposition du véhicule, et l'acompte versé lui serait remboursé sans intérêt.

D'autre part, le bénéfice de la baisse n'est pas applicable dans le cas de vente avec reprise prévu au § 4 ci-après.

3° En raison de la variété des circonstances qui peuvent influencer sur la production, la date de livraison n'est donnée qu'à titre indicatif, étant entendu que nous ferons toujours notre possible pour livrer à cette date, mais que nous nous réservons à partir de ladite date, une marge de trois mois. Ces trois mois écoulés, le client qui n'aura pas eu livraison, pourra nous mettre en demeure de livrer et, quinze jours seulement après cette mise en demeure, demander la résiliation de sa commande. La résiliation entraînera simplement pour nous l'obligation de restituer l'acompte versé, sans intérêt ni indemnité. Si l'exécution est demandée, il ne sera pas dû d'intérêts moratoires.

Toutefois, si dans ce délai de trois mois, une voiture du type demandé, mais dont la peinture ou la garniture intérieure ne seraient pas celles stipulées à la commande, est offerte à l'acheteur, celui-ci ne pourra pas se prévaloir du droit de résiliation ci-dessus. Enfin, ce délai pourrait être prorogé d'une durée égale en cas de force majeure (grèves, incendies, inondations, etc.).

4° Lorsque le bon de commande stipule la reprise d'une voiture d'occasion, cette reprise est subordonnée à la livraison d'une voiture neuve. Par suite, il est formellement convenu que dans le cas où, pour quelque cause que ce soit, la résiliation est acceptée par le vendeur, elle annule de plein droit l'obligation pour celui-ci d'effectuer la reprise, celle-ci n'étant, en définitive, qu'un paiement partiel en nature de la voiture neuve. Dans le cas de résiliation ci-dessus prévu, le concessionnaire ou l'agent, si la voiture d'occasion est alors en sa possession, devra la rendre à l'acheteur sans que ce dernier puisse lui réclamer des dommages-intérêts pour usage du véhicule, privation ou toute autre cause; si, au moment de la résiliation, la voiture de reprise avait été vendue par le concessionnaire ou l'agent, ce dernier sera seulement tenu de rembourser le prix justifié sur facture auquel il l'aurait revendue, sous déduction d'une commission de 5 % et du montant des impôts et frais afférents à la revente du véhicule d'occasion.

5° Tout acheteur prévenu de l'achèvement de son châssis ou de sa voiture, doit régler le solde du prix et prendre livraison du véhicule dans les cinq jours; passé ce délai, il lui sera compté 15 francs par jour pour frais de garage. Nous nous réservons, en outre, le droit soit de disposer de la voiture en faveur d'un autre client et d'en reporter la livraison à une date ultérieure, soit d'annuler la commande sous réserve de tous nos droits, auquel cas l'acompte versé nous restera acquis à titre de dommages-intérêts, sans préjudice des dommages-intérêts complémentaires qui pourraient être dus.

Notre responsabilité se trouve dérogée par la prise en charge des véhicules, ou par l'ordre d'expédition.

6° Nous nous réservons la faculté d'apporter à nos modèles de châssis et de carrosseries toutes modifications, suppressions et améliorations que nous jugerions désirables, sans obligation pour nous d'apporter ces modifications aux véhicules des mêmes modèles précédemment livrés.

7° Nos véhicules sont garantis pendant six mois, à dater du jour de la délivrance des procès-verbaux des Mines par nous, contre tout vice de construction ou défaut de matière, mais nous ne répondons pas d'une avarie résultant d'une négligence, d'une mauvaise utilisation de la voiture, d'une surcharge même passagère, ou de l'inexpérience du conducteur. La garantie se borne à l'échange pur et simple de la pièce reconnue défectueuse par nous ou à sa remise en état, à notre convenance, les pièces étant livrées dans nos Usines, sans que nous ayons à participer en aucune manière aux frais de main-d'œuvre occasionnés par le démontage et le remontage, ni aux frais et conséquences de l'immobilisation du véhicule. Nous déclinons formellement toute responsabilité, quelle qu'elle soit, à raison des vices ou défauts pouvant exister dans les articles fabriqués par nous, notamment à raison des accidents de personnes ou de choses qui en résulteraient, ou lorsqu'une de nos voitures aura été transformée, modifiée ou réparée en dehors de nos ateliers. Les échanges ou les remises en état de pièces faits au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. La garantie ne s'étend ni aux organes de nos voitures qui portent la marque de nos fournisseurs, ni aux accessoires, ni aux pneumatiques.

8° Nos prix s'entendent nets pour châssis ou voitures, non emballés, pris à nos Usines; nous nous réservons de réclamer des dommages-intérêts à toute personne qui vendrait ou offrirait des véhicules neufs de notre marque à des prix autres que ceux portés sur le catalogue, en raison du préjudice que ce fait peut nous causer. En outre, tout véhicule vendu, soit au comptant, soit à crédit, au-dessous du prix porté au tarif en cours, qu'il s'agisse d'un rabais quelconque en nature ou en espèces, ne pourra, en aucun cas, bénéficier de la garantie prévue à l'article 7 ci-dessus.

9° Nos concessionnaires et nos clients s'interdisent, en acceptant nos conditions générales de vente, de faire frayer directement ou indirectement, notamment par l'intermédiaire d'agents, de sous-agents ou de carrossiers, les véhicules de notre marque dans les Expositions, Courses ou Concours, sans autorisation spéciale de notre part. Ils s'interdisent également de faire toute publicité quelconque concernant les raids, records ou performances ayant pour but de mettre en relief la vitesse, la consommation ou les qualités de nos véhicules.

10° En cas de vente de châssis nus, nous engageons nos clients, nos concessionnaires et agents et les carrossiers qui établissent des caisses pour ces châssis, à bien consulter nos schémas et les instructions relatives au montage des carrosseries et à s'assurer qu'ils ont bien le schéma qui se réfère au numéro du châssis qui leur est vendu. Nous déclinons toute responsabilité en cas de mauvaise application.

11° En cas de contestation quelconque relative à l'exécution de la vente, ou à l'application de la garantie des voitures, les Tribunaux de la Seine seront seuls compétents, de convention expresse, même en cas de demande incidente, de demande en garantie, ou en cas de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu du contrat civil ou commercial ou d'une action fondée sur un quasi-délit par application des articles 1382 et suivants du Code civil. Les divers modes d'expédition ou de paiement, nos dispositions, acceptations de règlements ou expéditions contre remboursement, ainsi que le lieu de livraison, ne peuvent opérer ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Toutefois, la faculté est réservée à nos concessionnaires et agents d'assigner leurs clients devant les Tribunaux dont dépend le siège social du concessionnaire ou de l'agent. Dans le cas où cette dernière faculté serait exercée, le client ne pourra engager aucune demande, même par voie de demande reconventionnelle, ailleurs que devant les Tribunaux compétents de la Seine.

VOITURES DE TOURISME ET VOITURES MIXTES

(taxe de 4,30 % incluse)

Tous les modèles carrossés par nos usines sont munis exclusivement de glaces "Sécurité"

Châssis 201 M.		Prix	Symboles	
Bloctube. Roues AV ind. Amortisseurs huile double effet Moteur self-amorti Boîte vit. silencieuse avec synchronesh Puissance 8/35 CV Pneus superc. 140 X 40	Cond. int. luxe, 6 glaces, 4 p., 4 pl.	15.900	A 6	
	Cond. int. gd luxe, 6 gl., 4 p., 4 pl.	17.300	A 6 Y	
	Cond. int. comm., 6 glaces, 4 portes.	17.900	A 6 M	
	Cabriolet décapot., 2 places . . .	19.400	A 6 D	
Châssis 302.				
Bloctube surbaissé Roues AV indépend. Moteur à culbuteurs Puissance 10/46 CV Amortisseurs huile double effet Boîte vit. silencieuse avec synchronesh Carrosseries entièrement métalliques type Fuseau-Sochaux Pneus superconfort 140 X 40.	Conduite int. luxe, 4 portes, 5 places	19.500	N 3	
	Conduite int. g ^d luxe, 4 portes, 5 pl. Supplément pour toit ouvrant.	20.500 300	N 3 Y	
	Cabriolet luxe décapotable. 4 pl.	24.500	D 3	
Châssis 402.				
Bloctube surbaissé Roues AV indép. Moteur à culbuteurs Puissance 12/55 CV Amortisseurs huile double effet, Boîte vit. silencieuse avec synchronesh. Carrosseries entièrement métalliques type Fuseau-Sochaux. Pneus superconfort 150 X 40	Cond. int. luxe, 6 pl., 4 portes . .	23.900	N 4	
	Cond. int. g ^d luxe, 6 pl., 4 portes. Supplément pour toit ouvrant	25.250 300	N 4 Y	
	Cond. int. limous., 7/8 pl., 4 port., (ch. long) pneus 160 X 40	27.000 30.900	F 4 D 4	
	Cabriolet décapotable, 4/5 places. Cabriolet "électrique", 3/4 places .	34.900	E 4	
	Coach, 4/5 places	29.900	W 4	
	Roadster, 2/3 pl. et spider	27.900	R 4	
	Cabriolet découvrable, 6 places. .	32.500	E 4 Y	
	Cond. int. commerciale. 6 pl., 4 p. pneus 160 X 40	23.500	C 4	
	Taxi, 6 places.	30.000	T 4	
	SUPPLÉMENTS :			
	Boîte vitesses magnétique Peugeot- licence Cotal, 4 vitesses	1.800		
	Poste T. S. F.	1.200		

VÉHICULES UTILITAIRES

(taxe de 2,75 % incluse)

Tous les modèles carrossés par nos usines sont munis exclusivement de glaces "Sécurité"

Châssis 201 M. charge utile 4/500 kgs		Prix	Symboles
Bloctube. Roues AV ind. Puissance 8/35 CV boîte vit. silencieuse avec synchronesh Pneus confort 12 x 45 AV et 13 x 45 AR et r. de s.	Fourgon rapide	17.400	U 6 L
	Camionnette rapide ballon amovible.	17.250	U 6 B
Châssis S. K. 2. charge utile 800 kgs			
Bloctube. Roues AV ind. Puissance : 8/35 CV boîte vit. silencieuse avec synchronesh Pneus confort 12 x 45 AV et 14 x 45 AR et r. de s.	Châssis nu équipé avec ailes AV.	16.400	S K 2
	Châssis équipé avec cabine . . .	18.400	S A C
	Camionnette, ballon amovible. . .	20.500	S A B
	Fourgon de livraison	20.900	S A L
	Ambulance 1 ou 2 brancards (suivant devis).		
Châssis M. K. 4. charge utile 1.200 kgs			
Bloctube. Roues AV ind. Moteur à culbuteurs Puissance 12/55 CV. boîte de vitesses silencieuse avec synchronesh Monte (14x45 AV. de pneus) 16x45 A.R. (5 trous) et secours Monte de pneus pour châssis avec roues AR jumelées 7 pneus de 14x50 (6 tr.)	Châssis nu équipé	19.500	M K 4
	Châssis équipé avec cabine . . .	21.750	U 4 C
	Camionnette à ballon amovible . .	23.750	U 4 B
	Fourgon de livraison	24.750	U 4 L
	SUPPLÉMENT : Roues arrière jumelées	700	
	Plateau à ridelles ou brasseur, maraichère, laitiers, tapissière, car, omnibus, etc... (suivant devis).		

TARIF GÉNÉRAL DE VENTE PAR PAIEMENTS ÉCHELONNÉS (Barème C)

TYPE	PRIX DU TARIF	3 Mensualités		6 Mensualités		9 Mensualités		12 Mensualités		15 Mensualités		18 Mensualités		24 Mensualités		
		Verse-ment à la livraison	Montant de chaque traite	Verse-ment à la livraison	Montant de chaque traite	Verse-ment à la livraison	Montant de chaque traite	Verse-ment à la livraison	Montant de chaque traite	Verse-ment à la livraison	Montant de chaque traite	Verse-ment à la livraison	Montant de chaque traite	Verse-ment à la livraison	Montant de chaque traite	
TYPE 201 M																
Conduite intérieure luxe, 6 places, 4 portes	15.900	2.020	4.000	2.320	2.000	2.620	1.324	2.920	1.000	2.220	800	3.460	667	3.940	500	
Conduite intér. grand luxe, 6 places, 4 portes	17.300	2.430	4.334	2.755	2.167	3.080	1.445	3.405	1.084	3.730	867	3.990	723	5.340	500	
Conduite intérieure commerciale	17.900	3.030	4.334	3.355	2.167	3.680	1.445	4.500	1.084	4.330	867	4.590	723	5.940	500	
Cabriolet décapotable	19.400	3.045	4.834	3.410	2.417	3.770	1.612	4.135	1.209	4.495	967	4.785	806	5.448	600	
TYPE 302																
Conduite intérieure luxe	19.500	3.145	4.834	3.510	2.417	3.870	1.312	4.235	1.209	4.595	967	4.885	806	5.548	600	
Conduite intérieure grand luxe	20.500	3.650	5.000	4.025	2.500	4.400	1.667	4.775	1.250	5.150	1.000	5.450	834	6.548	600	
Cabriolet luxe décapotable	24.500	4.680	6.000	5.130	3.000	5.580	2.000	6.030	1.500	6.480	1.200	6.840	1.000	8.556	700	
TYPE 402																
Conduite intérieure luxe, 6 places, 4 portes	23.900	4.080	6.000	4.530	3.000	4.930	2.000	5.430	1.500	5.880	1.200	6.240	1.000	7.956	700	
Conduite intér. grand luxe, 6 places, 4 portes	25.250	4.935	6.167	5.400	3.084	5.860	2.056	6.325	1.542	6.785	1.234	7.155	1.028	7.315	800	
Conduite intér. limousine, 7/8 places, 4 portes	27.000	5.200	6.667	5.700	3.334	6.200	2.223	6.700	1.667	7.200	1.334	7.600	1.112	9.065	800	
Cabriolet décapotable, 4/5 places	30.900	6.130	7.667	6.705	3.834	7.280	2.556	7.855	1.917	8.430	1.584	8.890	1.278	9.360	1.000	
Cabriolet "électrique", 3/4 places	34.900	7.160	8.667	7.310	4.334	8.460	2.889	9.110	2.167	9.760	1.784	10.230	1.445	12.980	1.000	
Coach 4/5 places	29.900	5.625	7.500	6.190	3.750	6.750	2.500	7.315	1.875	7.875	1.500	8.325	1.250	9.972	900	
Roadster 2/3 places et spider	27.900	5.110	7.000	5.635	3.500	6.160	2.334	6.685	1.750	7.210	1.400	7.830	1.167	9.965	800	
Cabriolet découvrable, 6 places	32.500	6.740	8.000	7.340	4.000	7.940	2.668	8.540	2.000	9.140	1.600	9.620	1.334	10.580	1.000	
Conduite intérieure commerciale	23.500	4.175	5.834	4.615	2.917	5.050	1.945	5.490	1.459	5.925	1.167	6.275	973	7.560	700	
VÉHICULES UTILITAIRES																
201 M {	Fourgon rapide	17.400	2.530	4.334	2.855	2.167	3.180	1.445	3.505	1.084	3.830	867	4.090	723	5.440	500
	Camionnette rapide	17.250	2.380	4.334	2.705	2.167	3.030	1.445	3.355	1.084	3.680	867	3.940	723	5.290	500
SK 2 {	Châssis nu équipé	16.400	2.520	4.000	2.820	2.000	3.120	1.334	3.420	1.000	3.720	800	3.960	667	5.440	600
	Châssis avec cabine	18.400	3.035	4.500	3.375	2.250	3.710	1.500	4.050	1.125	4.385	900	4.655	750	6.440	500
	Camionnette, ballon amovible	20.500	3.650	5.000	4.025	2.500	4.400	1.667	4.775	1.250	5.150	1.000	5.490	834	6.548	600
	Fourgon de livraison	20.900	4.050	5.000	4.425	2.500	4.800	1.667	5.175	1.250	5.530	1.000	5.850	834	4.955	700
MK 4 {	Châssis nu équipé	19.500	3.145	4.834	3.510	2.417	3.870	1.312	4.235	1.209	4.595	967	4.885	806	5.548	600
	Châssis équipé avec cabine	21.750	3.910	5.334	4.310	2.667	4.710	1.778	5.110	1.334	5.510	1.067	5.830	889	3.815	800
	Boulangère	23.750	4.425	5.834	4.835	2.917	5.300	1.945	5.740	1.459	6.175	1.167	6.525	973	5.815	800
	Fourgon de livraison	24.750	4.435	6.167	4.900	3.084	5.360	2.056	5.825	1.542	6.285	1.234	6.655	1.028	6.815	800

Versement à la commande de 2.000 fr.

TARIF VALABLE AU TAUX D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DE FRANCE DE 3 %
En cas de modification de ce taux, consulter le barème général "DIFFUSION"

N. B. - Toute demande d'ouverture de crédit donne lieu aux frais suivants : Affaire acceptée : 50 fr. — Affaire refusée : 75 fr. — Affaire acceptée mais annulée ultérieurement : 125 fr.
(DIFFUSION INDUSTRIELLE NATIONALE : 79, Avenue des Champs-Élysées, PARIS - Tél. Élysées 16-70)